

Procès-verbal du conseil communal du 6 décembre 2014, 20h00

M. Olivier Bonvin, président du conseil communal de Servion, ouvre la dernière séance de l'an à 20h00. L'appel nominatif atteint le quorum avec 42 membres présents sur 49 assermentés. Sept personnes sont excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 16 juin 2014

M. Daniel Weiser demande une substitution de lettre dans le PV de la séance du 16 juin 2014 (point 6 à la page 3) dans la phrase « 15 ou 20 degrés, par une forte déclivité », où la lettre « s » de *pas* est substituée par « r ».

L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 sont approuvés à la majorité avec trois abstentions.

2. Communications du bureau du conseil

Souhaitant la bienvenue à la jeunesse, présente, comme le veut la tradition, à la dernière séance de l'an, le président regrette d'annoncer que la veille, il a reçu une lettre de M. Jean-Claude Chapuisat, qui démissionne du conseil. Son poste en tant que suppléant à la commission des finances sera ainsi à pourvoir lors de la première séance de 2015.

Il annonce les dates des futurs conseils en 2015. Elles sont également publiées sur le site web, www.servion.ch. Il s'agit des lundis 16 mars, 29 juin et 26 octobre et du vendredi 4 décembre 2015.

Suite à l'interpellation de M. Michel George, le président avait chargé la commission de gestion, dont M. Daniele Sculatti est le rapporteur, d'établir un rapport au sujet de la gestion et de l'entretien des forêts communales.

M. D. Sculatti informe le conseil que les membres de la commission ont d'abord rencontré M. M. George le 2 septembre 2014 pour passer en revue ses remarques, puis, vu la complexité de cette affaire et la difficulté à comprendre la situation sur la base de simples lettres et documents, ils ont décidé de procéder à l'inspection de 16 sites. Après la visite du 1^{er} novembre et la constatation que certains sites nécessitaient probablement une intervention, ils ont pris contact avec M. René Padrun, municipal des forêts. Une autre visite a eu lieu le 11 novembre, cette fois-ci en compagnie du municipal, ainsi que de la responsable du bureau technique, Mme Isabelle Lucas-Sauterel, et du garde-forestier de l'arrondissement, M. Marc Rod. M. Raymond Vauthy, membre de la commission de gestion, les a amenés sur 12 des 16 sites. Il s'est avéré que l'un des emplacements demandait une intervention urgente avant la venue de l'hiver et un autre en 2015. D'autres attendront les années à venir. Pour plus de clarté, la commission a annexé à son rapport le plan avec la liste des différents sites et les notes et décisions prises lors de la visite du 11 novembre. Elle recommande à la municipalité de faire le suivi des décisions prises.

M. Jean-Claude Chamorel demande si M. M. George a été informé du rapport. La réponse est affirmative et il va en recevoir une copie.

Montrant quelques détails du rapport, le président dit regretter ne pas disposer de *beamer* afin que tout le monde puisse examiner de plus près le document explicite avec ses annotations et commentaires.

Quant à la procédure concernant les rapports de commission, le président rappelle qu'il s'agit d'émettre deux copies signées par tous les membres, l'une destinée au conseil (président ou secrétaire) et l'autre à la municipalité. Les copies doivent parvenir aux destinataires au minimum deux jours avant la tenue de la séance afin que les parties puissent en prendre connaissance et se préparer convenablement.

De même, la fiche attestant de la présence des différents membres aux séances de la commission est à remettre signée à la secrétaire du conseil communal lors de la séance du conseil communal. Elle sert de pièce pour boucler les comptes de fin d'année.

3. Préavis n° 5/2014 – Budget 2015

M. Eric Dammköhler, rapporteur, relève que le budget 2015 présente un excédent de charges de CHF 198'144.15 largement détaillé et expliqué dans le préavis. Une grande partie des coûts budgétés concernent les travaux de mise en séparatif et la nouvelle STEP. Concernant la péréquation et la facture sociale, la commission juge l'estimation, ainsi que l'augmentation des charges par rapport aux bâtiments justement anticipées. Elle recommande d'accepter le préavis.

Concernant les impôts, M. François Clot commente qu'à la page 3/20, la somme indiquée par rapport à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales varie énormément entre les revenus projetés dans le budget 2015 et les comptes de 2013 et, dans le même sens, la part à l'impôt sur les gains immobiliers (210.441.100) diffère largement entre le budget de 2015 et les comptes de 2013.

M. Gilbert Cuttelod, syndic, lui répond que si la municipalité a accès à un programme spécial du canton qui permet de suivre l'évolution des impôts, à part l'analyse des chiffres encaissés en 2013, elle ne dispose pas d'autres moyens pour prédire les éléments à venir. Ceci explique la différence entre le budget et les comptes.

Concernant les ramassages d'ordures ménagères à la page 12/20, M. J.-Cl. Chamorel est surpris des différences qu'il calcule où, en 2014, il arrive à un total, tous ramassages confondus, de CHF 149'500, mais constate, dans le budget, une différence considérable avec un total de seulement CHF 74'500. Il demande s'il n'y aurait pas sous-estimation. Le syndic lui répond que, dû à un changement de ventilation dans les comptes, il est impossible de faire une comparaison directe entre les chiffres du passé et le budget futur. Si globalement il n'y a pas une grande différence dans les chiffres, seuls les comptes 2013 donnent de vraies conclusions comparatives. Le budget est établi selon des estimations par rapport aux tonnages avec, parfois, des surprises, comme dans le cas des déchets

compostables où la facture peut même atteindre CHF 100'000. M. J.-Cl. Chamorel lui demande, avec humour, s'il peut en déduire ainsi que la différence serait donc mise à la charge des entreprises. Le syndic lui répond que non. Si, auparavant, le Raisin et l'EMS ne payaient pas la totalité des déchets, depuis le 1er janvier 2014, leurs bennes sont pesées et les déchets leur sont facturés. Le budget 2014, admet-il était très aléatoire dans ce sens.

M. Ernest Niklaus demande si, par rapport au plan des investissements 2014-2019 et la petite maison attenante à la ferme achetée à la famille Baudin, ce ne serait pas le moment de réaffecter l'édifice qui paraît en très mauvais état.

Mme Monique Ries, municipale, lui répond que des travaux sont prévus en 2015 et que la bâtisse sera probablement convertie en garages de stockage pour le matériel communal. Elle confirme que l'œuvre serait alors extrabudgétaire.

Passant au vote, le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

4. Préavis n° 06/2014 – Mise à disposition d'une trésorerie d'appoint en faveur du réseau APERO

M. Bertrand Daout, rapporteur pour la commission ad hoc, relève que les modifications demandées par ce préavis sont mineures par rapport à la situation actuelle de l'APERO (l'accueil de la petite enfance de la région d'Oron). Afin de faire face aux importantes dépenses de fins d'année, telles les salaires, il s'agit de simplifier les démarches comptables des communes membres en leur permettant de prélever les liquidités nécessaires dans un fonds de « secours » qui sont remboursées dans un laps de temps de 1 à 3 mois.

M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, souligne que le réseau APERO est financé par 14 communes, chacune versant deux fois par an les montants dus. Il peut en résulter, pendant une courte durée, un manque occasionnel de liquidités. Cependant, la création d'un compte pour garantir la trésorerie courante ne peut être effectuée par le réseau APERO puisque, au sens de la LICOM (Loi sur les impôts communaux), il ne s'agit pas d'une association communale. La commission des finances estime que la mise à disposition de cette trésorerie d'appoint n'a pas d'influence financière sur la commune et recommande l'acceptation du préavis.

La parole n'étant pas demandée, les rapports des deux commissions sont pris ensemble et le préavis accepté à l'unanimité.

5. Préavis n° 07/2014 – Autorisation générale pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance pour la législature 2012-2016

Le rapport de la commission ad hoc, présenté par M. B. Daout, signale que les emprunts ont déjà été acceptés par le conseil et les limites fixées. Il s'agit surtout de donner la

possibilité à la commune d'emprunter dans les meilleures conditions possibles sans devoir attendre une décision du conseil.

M. E. Dammköhler, rapportant pour la commission des finances, témoigne du même avis.

La discussion n'est pas demandée et le préavis accepté à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

Le syndic apporte quelques éléments supplémentaires concernant le budget consacré aux ordures ménagères (question de M. J.-Cl. Chamorel). La page 12/20 (450) du budget contient la totalité des recettes et dépenses y relative. Mais, dit-il, depuis le 1^{er} janvier 2014 et l'introduction de la taxe au sac, il y a une ventilation imposée par le canton qui fait que les frais d'incinération sont comptabilisés différemment. Une facture de la SATOM d'un montant de CHF 111'555.75 (450.352.000) a d'ailleurs déjà été payée et comptabilisée. Ce chiffre vient se greffer à celui déjà énoncé par M. J.-Cl. Chamorel. Pour 2015, la rétrocession de la taxe au sac (450/434/100) a été budgétée à CHF 80'000, calculée en fonction du tonnage. Le syndic explique que la différence constatée entre le total du budget de 2014 et celui de 2015 n'est pas due à la SATOM qui facture moins, mais dans un geste fait au contribuable puisqu'en introduisant la taxe au sac, les impôts ont diminué de 2 points. Le constat est qu'en comparant les comptes de 2013 et les budgets de 2014 et de 2015, la différence entre les charges de 2015, qui sont de CHF 289'500, et celles de 2014, qui sont de CHF 309'500, est égale à la diminution du tonnage.

En 2015, les revenus sont budgétés à CHF 225'000, c'est-à-dire plus ou moins CHF 20'000 de moins qu'en 2014 (CHF 249'000). Sur la base des comptes, en 2013 les charges étaient de CHF 379'465.06 et les revenus de seulement CHF 40'226.30. La différence provient essentiellement du fait qu'une partie de ces montants est maintenant comprise dans l'achat des sacs à ordures qui sont à la charge des contribuables et une autre partie par effet de levier dans la rétrocession de la SATOM. Il y a donc équilibre entre les budgets de 2014 et de 2015.

Par rapport à la taxe forfaitaire qui a pour but de financer les frais qui ne sont pas couverts par les taxes au sac, elle correspond globalement à CHF 110'000 et doit couvrir l'ensemble des charges de la déchetterie, des salaires, etc. Les comptes qui seront présentés au conseil du 30 juin 2015 comprendront des détails précis à ce sujet. Vraisemblablement, il y aura diminution de cette taxe qui varie annuellement en fonction des revenus et des charges.

Le syndic reprend sur un ton plus personnel, saisissant l'occasion de remercier les nombreux conseillers qui, à la suite de ses problèmes de santé cardiaque, lui ont envoyé un message personnel et auquel il n'a pas répondu pendant les quatre mois de sa période « hors service ». Il explique que l'exemple de son collègue à Echallens, qui n'a pas su s'arrêter à temps, l'a poussé à prendre la décision de terminer son mandat à fin juin 2015.

Après 34 ans passés à l'exécutif et 8 ans en tant que président, il juge qu'il est préférable de démissionner plutôt que de « déménager ».

L'élection complémentaire aura probablement lieu au mois de mai. Suite à la convention de fusion, c'est à l'arrondissement de Servion de voter en élisant un citoyen de Servion à la fonction de municipal et à la municipalité de décider du futur syndic. En février 2016, date de la prochaine législature, il n'y aura plus d'arrondissement d'élection et, par conséquent, plus de distinction de nombre entre Servion et Les Cullayes. Témoignant à quel point il lui fut difficile de prendre sa décision, car, dit-il, on s'attache tellement à sa commune et on surestime son état de santé et sa capacité, il remet officiellement sa démission au président.

Mme M. Ries rappelle qu'il n'y a pas d'ouverture de la déchetterie les mercredis 24 et 31 décembre mais que la petite porte reste accessible. Prochainement, depuis le 12 janvier, la décharge de Les Cullayes sera aussi mise sous badge et il sera possible d'ouvrir le portail des deux sites avec le même badge.

Le 13 décembre a lieu le Noël de la Commune avec, dès 9h00 les sapins sur la place à Les Cullayes, la présence du père Noël, du chocolat chaud, vin chaud et le marché des artisans puis, à 19h30, Noël à la Chapelle.

M. Cédric Matthey, municipal, annonce que le concept de *Police Population*, introduit il y a deux ans, offre une séance de rafraîchissement sur l'évolution des méthodes et le concept de la surveillance face au vol le mardi 17 février à 20h00 à Les Cullayes.

Propositions individuelles et divers

Mme Marlyse Krieg constate que, suite à l'installation du skatepark, quelques jeunes sont entrés dans son jardin et ont cassé des branches. Certains sont même venus insulter sa voisine.

M. Alfred Gebhardt révèle que malgré un tout-ménage récent indiquant une fermeture hebdomadaire de la déchetterie le dimanche, le 30 novembre à 13h00, il a vu la porte ouverte et constaté plusieurs sacs noirs posés en vrac à l'intérieur. Mme M. Ries confirme cependant que le portail reste inaccessible le dimanche.

M. Christian Gaus dit avoir déjà relevé un problème avec la chaîne utilisée pour fermer la grande porte. Il suffit de lever le cadenas suspendu au maillon du crochet pour ouvrir la porte. M. Carlos Alves confirme ses dires. M. Ch. Gaus demande s'il ne serait pas possible également de supprimer la marche à l'entrée. Mme M. Ries lui répond que c'est dans le but d'empêcher les gens d'y entrer avec des caddies.

M. C. Matthey demande à toute personne constatant une anomalie de bien vouloir noter la date, l'heure, le numéro d'immatriculation du véhicule, et toute information utile en chaque circonstance.

M. J.-Cl. Chamorel rappelle le démarrage cette année du calendrier de l'Avent des artisans et invite les conseillers à participer en allant à la rencontre des entreprises installées sur la commune. Récemment, lors de l'une de ces sympathiques verrées, on l'a chargé de faire remarquer qu'à l'arrêt de bus en face du restaurant du Cheval Blanc, il n'y a pas de lumière. Une autre constatation concerne le miroir devant le restaurant qui, de nuit, dans le sens de la descente, est excessivement éblouissant. Peut-on le relever de 45° ?

M. C. Matthey lui répond qu'il pense que le miroir a été corrigé il y a un an ou deux, mais procédera à un contrôle en même temps qu'il examinera l'arrêt de bus.

Concernant les projets scolaires, les budgets votés suite à la fusion et la mise au concours des nouveaux collèges à Servion et à Carrouge, M. A. Gebhardt aimerait savoir à quel stade se trouve le projet et quelle est la décision concernant la pose ou non de *Portakabins*, très chers à louer, chauds en été et froids en hiver. M. Yves Boand, municipal, lui répond que, dans l'état actuel, sur 28 salles de classes, il en manque sept pour la prochaine rentrée et que, par conséquent, le choix des *Portakabins* s'impose sur le site de Mézières. Le projet scolaire de collège à Carrouge peine à prendre forme. En ce qui concerne Servion, ils ont fait appel à un spécialiste pour les coacher en matière de conduite de séances et d'aspects légaux liés à la construction d'un collège. Sur les trois bureaux d'architectes mis au concours par Servion, celui choisi a déjà présenté un premier jet. Le municipal espère avoir quelques projets à présenter au conseil au début 2015.

M. Ch. Gaus demande si ce ne serait pas possible d'y adjoindre un projet social et de construire des appartements protégés dans la partie supérieure du collège. Il propose que les personnes âgées pourraient s'occuper de la petite enfance et gérer la garderie ou les repas de midi. M. Y. Boand lui répond qu'à ce stade, le programme établi avec M. Morier-Genoud, le directeur du collège de Mézières, ne permet plus de changements. Le syndic dit qu'en termes d'extension future, ce serait une hérésie que de construire des logements protégés à la place d'un lieu prévu pour accueillir des jeunes et de les empêcher ainsi de pouvoir pleinement occuper l'espace dans le futur. Il souligne d'ailleurs qu'il y a d'autres projets sociaux à l'étude dans la région.

La séance est levée à 21h10.

* * * * *

A la suite de la séance, le syndic annonce que sur 29 jeunes invités ayant atteint 18 ans en 2014, douze sont excusés. Aux six présents, il rappelle que c'est un droit, mais également un privilège que de disposer de droits civiques. Aussi, déplore-t-il le manque de motivation des absents. Pour ce qui concerne les présents, il les exhorte d'exercer leurs droits civiques et de participer à la vie communale, car, dit-il, l'intégration dans la société renforce des liens qui unissent une communauté. En leur adressant les meilleurs vœux de la commune, sous de forts applaudissements du conseil, il leur offre un livre qui relate de manière humoristique l'histoire suisse.

M. J.-Cl Chamorel saisit cette occasion pour remercier le syndic pour tout ce qu'il a fait en œuvrant pour sa commune.